CCAS DE MESSERY
Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le
ID : 074-267400760-20230425-DE_20230425_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 1
Réunion du 25 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Messery, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Nathalie VUARNET, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mmes Nathalie VUARNET, Roseline MEGHEZZI, Lucille SCHEFZICK, Nathalie REYNAUD et M. Claude GERARD, membres élus, et Mmes Chantal CHEVAUX, Marie-Rose REDON, Elisabeth LANVERS, Valérie DURET et Danielle BOCQUET, membres nommés.

Etaient absents : M. Serge BEL

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Date de la convocation : 17.04.2023
Secrétaire de séance : Roseline Meghezzi

1- Convention de prêt à taux zéro :

Après examen du dossier de Mme ROSATO,

VU le règlement intérieur du CCAS,
VU le budget primitif du CCAS de Messery voté le 7 mars 2023,

CONSIDERANT la situation de Mme ROSATO et les difficultés financières rencontrées,
CONSIDERANT que des crédits ont fait l'objet d'une inscription budgétaire pour l'octroi de prêt à taux zéro,

La Vice-Présidente propose l'octroi d'une aide financière d'un montant de 1 200€ sous forme d'une convention de prêt à taux zéro, remboursable 100€ par mois pendant 12 mois à compter du 15 juin 2023.

La proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents de la commission du CCAS.
La commission autorise le Maire à signer la convention.

Ainsi fait délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents

Serge BEL
Président du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MESSERY
74140